

Signature du Contrat de Ruralité entre Michel Mercier, Président de la COR et Jean-Michel Baylet, Ministre de l'Aménagement du Territoire, de la Ruralité et des Collectivités Territoriales Mardi 21 mars 2017

Entourés de plusieurs vice-présidents de la COR, Michel Mercier a fait le déplacement à Paris, ce mardi 21 mars 2017, pour signer avec Jean-Michel Baylet le contrat de ruralité qui lie l'ETAT à la COR.

Ce contrat vise à financer sur les communes du territoire de nombreuses actions de développement autour de six axes prioritaires :

- Accessibilité aux services et aux soins,
- Développement de l'attractivité (économie numérique, téléphonie mobile, tourisme),
- Redynamisation des bourgs-centre, renforcement des centralités et soutien au commerce de proximité,
- Mobilités,
- Transition écologique,
- Cohésion sociale.

Le contrat de ruralité contribue à la dynamique de développement du territoire en lien avec différents types de contractualisation. Avec l'Etat, d'une part, à l'image de la signature de la convention FISAC pour le soutien au commerce et à l'artisanat de proximité, formalisée le 20 mars 2017 ou encore le futur Contrat Ambition avec la Région Auvergne Rhône Alpes.

Il s'agit de mobiliser les différents leviers disponibles pour contribuer au développement de la COR, à la requalification des centre-bourgs, à la rénovation globale ainsi qu'à l'attractivité de l'Ouest Rhodanien.

Pour 2017, sur la base des actions listées en lien avec le communes l'enveloppe budgétaire s'élève à :

- 1 196 055 euros au titre du fonds de soutien à l'investissement public local (FSIL) 2017 ;
- 878 750 euros au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) 2017.

Cordialement,

Contact presse
Communauté d'Agglomération de l'Ouest Rhodanien
Service Communication
Julie Payen julie.payen@c-or.fr / Tél : 06.23.44.70.64
